

DELIBERATION DD2023_064B

Nombre de membres du conseil en exercice	
Présents	62
Votants	75
Pouvoirs	13

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 17 mai 2023

LE 25 mai 2023, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER JUIN 2023

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme DRUILLOLE, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. REYNET, Mme SALINIER, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, M. PERPEROT, Mme TOURNIER, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. CHANSARD, M. BELLOTEAU, Mme ESCLAFFER, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. NOYER, M. MARSAC, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, Mme REYS, M. CHANTEGREIL, Mme MOULHARAT, Mme CHERBERO, Mme MONTEIL-MAYAUD

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. LARENAUDIE, M. TALLET, M. PIERRE NADAL, M. GUILLEMOT, Mme SARLANDE, Mme LANDON, M. VADILLO, M. PERIER

POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADES
 M. PROTANO donne pouvoir à M. JAUBERTIE
 Mme SALOMON donne pouvoir à Mme GONTHIER
 M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER
 Mme LUMELLO donne pouvoir à M. SUDREAU
 M. SERRE donne pouvoir à Mme MOULHARAT
 Mme ARNAUD donne pouvoir à M. BIDAUD
 Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à Mme SALINIER
 M. NARDOU donne pouvoir à M. LEGAY
 Mme FRANCESINI donne pouvoir à M. BOURGEOIS
 M. GASCHARD donne pouvoir à M. PALEM
 Mme DUPUY donne pouvoir à M. AUZOU
 M. AMELIN donne pouvoir à Mme FAURE

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER JUIN 2023

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant qu'une erreur est intervenue dans la délibération DD2023-064 concernant la nouvelle quotité du poste d'Atur.

Qu'en effet la nouvelle quotité du poste n'est pas 17,97/35^{ème} mais 13,5/35^{ème}.

Qu'il convient donc de modifier le tableau ci-dessous et de remplacer la délibération erronée par la présente.

Considérant que suite aux derniers appels à candidatures pour pourvoir des emplois vacants et des mobilités internes dans les ALSH de gestion communautaire, il est nécessaire d'ajuster le tableau des emplois budgétaires (tableau des effectifs) comme suit :

ALSH	EMPLOI	QUOTITE DU POSTE	NOUVELLE QUOTITE DU
		ACTUEL	POSTE
BASSILLAC	Animateur.trice relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation	13,67/35 ^{ème}	17,97/35 ^{ème}
ATUR	Animateur.trice relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation	11,25/35 ^{ème}	13,5/35 ^{ème}

Que le comité social territorial est informé de cela.

Qu'il est proposé :

- de créer deux emplois à temps non complets (17,97/35^{ème} 13,5/35^{ème}) relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation, catégorie C au 1^{er} juin 2023 ou 1^{er} septembre 2023 (besoin de service),
- de supprimer deux emplois à temps non complets (13,67/35ème et 11,25/35ème) relevant du cadre d'emplois d'adjoints d'animation, catégorie C aux mêmes dates.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide au 1^{er} juin 2023 ou 1^{er} septembre 2023 (besoin du service) :
 - de créer 2 emplois à temps non complets relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation (17,97/35^{ème} et 13,5/35^{ème}),
 - de supprimer 2 emplois à temps non complet relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation (13,67/35^{ème} et 11,25/35^{ème}),
- de modifier le tableau des effectifs ;
- de prévoir les crédits nécessaires au budget ;
- Autorise le Président à signer les documents *ad hoc*.

Adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 16/06/2023

Reçu en préfecture le 16/06/2023

Publié le

DD2023_064B
SLO

ID : 024-200040392-20230525-DD2023_064B-DE

Délibération publiée le 16/06/2023

Pour extrait co

Délibération certifiée exécutoire
à compter du 16/06/2023

Périgueux, le 16/06/2023

Le Président,
Jacques AUZOU

